



# RAPPORT ANNUEL

RÉGIME DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES  
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

2023

# Table des matières

Message du président.....	3
1. Situation financière.....	5
2. Rendements.....	7
3. Placements .....	10
4. Investissement responsable et durable.....	13
5. Gouvernance .....	15
6. Service à la clientèle .....	20

## Annexes

A.1 Données financières.....	24
A.2 Statistiques démographiques.....	28
A.3 Ventilation des placements.....	30
A.4 Performance des catégories d'actifs.....	32
A.5 Rendements historiques de la Caisse.....	33
A.6 Équipe du Bureau de la retraite .....	34

## 2023 en quelques chiffres

VA : 1 608 M\$ SV : 337 M\$	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE Stabilité du VA et augmentation de 20 % du SV
VA : 6,4 % SV : 7,3 %	PERFORMANCE SUR LES PLACEMENTS, PAR VOLET (AVANT LES FRAIS) VA : Moyenne de 4,4 % sur 5 ans SV : Moyenne de 6,0 % sur 5 ans Stratégies de placement différentes en fonction des objectifs et de la maturité
1 641	NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES ACTIVES OU EN RETRAITE AJOURNÉE Stable, mais hausse de l'âge moyen impactant la cotisation d'exercice
1 747	NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES NON ACTIVES*
VA : 100,1 % SV : 100,0 %	NIVEAU DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (DERNIÈRE ÉVALUATION) Les volets sont à l'équilibre depuis 2015 et la sécurité du financement s'est maintenue
VA : 32,0 M\$ SV : 68,4 M\$	NIVEAU DES RÉSERVES DES DEUX VOLETS Augmentation des deux fonds de réserve
39,4 M\$	COTISATIONS VERSÉES En baisse cette année en raison de la période de grève
107,4 M\$	PRESTATIONS VERSÉES Hausse de 6 % par rapport à 2022, s'expliquant par l'indexation des rentes et les nouvelles retraites

**VA** : Volet antérieur (service avant 2016)

**SV** : Second volet (service depuis 2016)

\* À des fins de regroupement et de distinction des personnes participantes actives, les personnes participantes non actives comprennent les personnes à la retraite, les bénéficiaires qui reçoivent une prestation et ceux et celles en rente différée (ne sont plus des personnes participantes actives, mais ne reçoivent pas une rente).

# Message du président



C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport annuel de votre Régime de retraite. Ce rapport annuel dresse le bilan, pour l'exercice financier 2023, des éléments suivants :

- > un état de la situation financière des volets du RRPPUL;
- > un retour sur les marchés financiers en 2023;
- > une reddition sur la gouvernance du Régime et les services aux participant.e.s.

De plus, les différentes annexes présentent toutes les données démographiques et financières de la dernière année avec le comparable de l'année précédente.

De nombreux chantiers ont occupé le Comité de retraite au cours de la dernière année. Le principal, la révision de la Politique de placement, a nécessité plusieurs rencontres afin de bien comprendre les impacts du nouvel environnement économique sur la répartition stratégique des placements pour les prochaines années.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023 démontre encore une fois la robustesse de la situation financière du RRPPUL. Les mécanismes de stabilisation du financement jouent leur rôle et cela permet d'éviter des transferts intergénérationnels.

## Rendements 2023 alignés aux objectifs

Les taux de rendement bruts observés en 2023 sont de 6,4 % pour le Volet antérieur (VA) et de 7,3 % pour le Second volet (SV). Il s'agit de résultats encourageants et alignés avec les objectifs de la Politique de placement. Cet heureux contraste avec les résultats négatifs de 2022 (pour mémoire : -9,6 % au VA et -9,2 % au SV) témoigne de l'importance d'avoir une saine diversification des placements dans une vision à long terme des engagements du Régime. Vous trouverez à la section 2 de ce rapport des commentaires additionnels sur les rendements.

Les changements apportés en cours d'année à la Politique de placement permettront d'optimiser davantage le rendement à venir, en fonction des contraintes de risque établies. De nouvelles catégories d'actifs, telles que le prêt direct et les obligations corporatives, permettront de diversifier le portefeuille obligataire et devraient améliorer la performance à long terme.

## Stabilité de la situation financière

L'évaluation actuarielle de 2023 démontre encore une fois la robustesse des mécanismes de stabilité du RRPPUL :

- > stabilité du provisionnement : depuis la restructuration de 2016, les deux volets sont pleinement provisionnés. En prenant en compte la réserve du VA, le degré de capitalisation du VA passe de 101,9 % (fin 2022) à 102,1 % (fin 2023).

# Message du président /suite

Pour le SV, en prenant en compte le fonds de stabilisation, le degré de capitalisation du SV passe de 124,8 % (fin 2022) à 125,9 % (fin 2023), avant l'ajustement requis pour l'indexation conditionnelle accordée à la suite de la dernière évaluation actuarielle. Notons que le degré de capitalisation affiché de 100 % à la section suivante prend en compte les coussins de sécurité que sont la réserve et le fonds de stabilisation (ils sont alors déduits de l'actif du volet);

- > stabilité de la solvabilité : le degré de solvabilité du VA passe de 90,6 % (fin 2022) à 90,8 % (fin 2023), tandis que celui du SV augmente de 101,8 % (fin 2022) à 106,6 % (fin 2023);
- > stabilité du financement : les taux de cotisation demeurent eux aussi au niveau des taux négociés en 2016, soit 9,6 % du salaire pour les personnes participantes actives et 9,6 % pour l'Université;
- > stabilité de l'indexation des rentes du SV : étant donné la santé financière observée du SV, une indexation conditionnelle pour les rentes payables aux prestataires du SV est maintenue à 100 % de l'IPC (limité à 2 %) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Des renseignements additionnels sur la situation financière du Régime se trouvent à la section 1 du rapport.

## Des services (encore) améliorés

Le Bureau de la retraite (le « BR ») rend à la clientèle des services hautement appréciés. Les différents sondages lors des rencontres individuelles ou des séances collectives en témoignent.

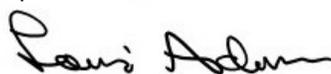
En 2023, le BR a mis en place de nouveaux ateliers pour les personnes qui ont adhéré récemment au RRPPUL. La documentation de ces sessions est également disponible sur le site Web. Ce dernier a d'ailleurs fait l'objet d'une refonte en profondeur!

Des travaux ont été entrepris à la fin de l'année afin de remplacer le portail qui permet à la clientèle d'accéder aux différents documents de nature personnelle. Des améliorations importantes à ce portail sont attendues pour le dernier trimestre de 2024.

## Mot de la fin et remerciements

On peut donc affirmer que ce fut une année fort chargée, tant pour les membres du Comité de retraite que pour les administrateurs et le personnel du Bureau de la retraite! Je les remercie toutes et tous pour leur engagement et leur capacité d'adaptation à toutes ces nouveautés.

Le président du Comité de retraite,



Louis Adam

**FAITS SAILLANTS 2023**

- 1.1 Stabilité de la situation financière
- 1.2 Stabilité des cotisations
- 1.3 Maintien de l'indexation des rentes pour 2027 (SV)

Degré de capitalisation 31 décembre 2023	VA	SV
avec réserve	100,1 %	100,0 %
sans réserve	102,1 %	125,9 %

## 1.

## Situation financière

### 1.1 Stabilité de la situation financière

Le résultat des rendements étant en ligne avec les hypothèses (ou légèrement favorable), la situation financière du Régime n'a pas varié en 2023. Il faut dire que plusieurs mécanismes, comme les réserves et les

marges, permettent d'absorber les aléas des marchés et l'évolution démographique qui pourrait être différente des hypothèses.

Les deux tableaux ci-dessous présentent l'état du niveau de provisionnement des deux volets du RRPPUL au 31 décembre 2023, avec le comparable une année auparavant.

<b>VA – Service avant 2016</b> (en milliers de dollars)	<b>2023-12-31</b>	<b>2022-12-31</b>
Valeur marchande de l'actif	<b>1 607 709</b>	1 615 223
Cotisations volontaires	-	-
moins réserve	<b>(31 983)</b>	(30 155)
<b>Actif net</b>	<b>1 575 726</b>	1 585 068
Valeur actuarielle du passif		
Personnes participantes actives	<b>487 426</b>	511 813
Personnes retraitées et bénéficiaires	<b>1 066 166</b>	1 051 715
Rentes différées	<b>21 310</b>	20 808
Prestations en suspens	-	-
Cotisations volontaires	-	-
<b>Passif total</b>	<b>1 574 902</b>	1 584 336
<b>Excédent (déficit) actuariel</b>	<b>824</b>	732
<b>Degré de capitalisation</b>	<b>100,1 %</b>	100,0 %

<b>SV – Service depuis 2016</b> (en milliers de dollars)	<b>2023-12-31</b>	<b>2022-12-31</b>
Valeur marchande de l'actif	<b>332 818</b>	278 357
Cotisations volontaires	<b>3 723</b>	3 404
moins fonds de stabilisation	<b>(68 437)</b>	(55 338)
<b>Actif net</b>	<b>268 104</b>	226 423
Valeur actuarielle du passif		
Personnes participantes actives	<b>222 975</b>	192 525
Personnes retraitées et bénéficiaires	<b>39 060</b>	28 930
Rentes différées	<b>2 346</b>	1 564
Prestations en suspens	-	-
Cotisations volontaires	<b>3 723</b>	3 404
<b>Passif total</b>	<b>268 104</b>	226 423
<b>Excédent (déficit) actuariel</b>	<b>0</b>	0
<b>Degré de capitalisation</b>	<b>100,0 %</b>	100,0 %

### 1.1 Stabilité de la situation financière /suite

Le tableau suivant illustre la robustesse des mécanismes de stabilisation qui sont prévus dans la Politique de financement du RRPPUL.

Mécanismes de stabilisation

	VA		SV	
	2023	2022	2023	2022
<b>Marge dans le taux de rendement</b>	0,92 %	0,76 %	0,50 %	0,50 %
<b>Réserve/Fonds de stabilisation</b>	32,0 M\$	30,2 M\$	68,4 M\$	55,3 M\$
<b>Marge de maturité (marge dans le rendement)</b>	s.o.	s.o.	0,61 %	0,35 %



### 1.2 Stabilité des cotisations

Malgré une réduction du rendement anticipé pour le futur, les taux de cotisation demeureront, pour 2025, au même niveau que dans les années passées. Il s'agit des taux de cotisation qui avaient été négociés lors de la restructuration du Régime, il y a maintenant une dizaine d'années.

Le tableau ci-dessous indique qu'il y a un transfert entre les cotisations de stabilisation et les cotisations régulières, mais le total de cotisations salariales demeure à 9,6 % pour 2025.

		19,2 %		
		Cotisation d'exercice (2023)	+	Cotisations de stabilisation
		Taux globaux négociés SPUL-UL		
2024	Salariales Patronales	3,35 % 9,6 %		6,25 % 0,0 %
				9,6 % 9,6 %
2025	Salariales Patronales	3,27 % 9,6 %		6,33 % 0,0 %
				9,6 % 9,6 %

### 1.3 Maintien de l'indexation des rentes pour 2027 (SV)

Il n'y a pas d'indexation garantie pour les rentes du Second volet.

Toutefois, une telle indexation est accordée ponctuellement et pour une durée déterminée, n'excédant pas trois ans.

En fonction du niveau du fonds de stabilisation, l'indexation de 100 % de l'inflation (plafonnée à 2 %) qui est prévue en 2025 et 2026 sera également appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**FAITS SAILLANTS 2023**

- 2.1 Récupération (concentrée) des marchés
- 2.2 Impacts des événements géopolitiques
- 2.3 Persistance de l'inflation

Rendement des volets	VA	SV
Hypothèse	5,8 %	6,6 %
Rendement brut 2023	6,4 %	7,3 %
Rendement net 2023	6,1 %	7,0 %

## 2.

## Rendements

### 2.1 Récupération (concentrée) des marchés

Une importante transition pour l'ensemble des marchés financiers en 2023 a été constatée. Au dernier semestre, les signaux des banques centrales annonçant des baisses de taux d'intérêt à venir ont alimenté les marchés boursiers. De même, l'émergence de l'intelligence artificielle a fortement contribué à des performances exceptionnelles des titres technologiques. Il s'agit, pour les marchés boursiers, de l'une des meilleures performances des 25 dernières années.

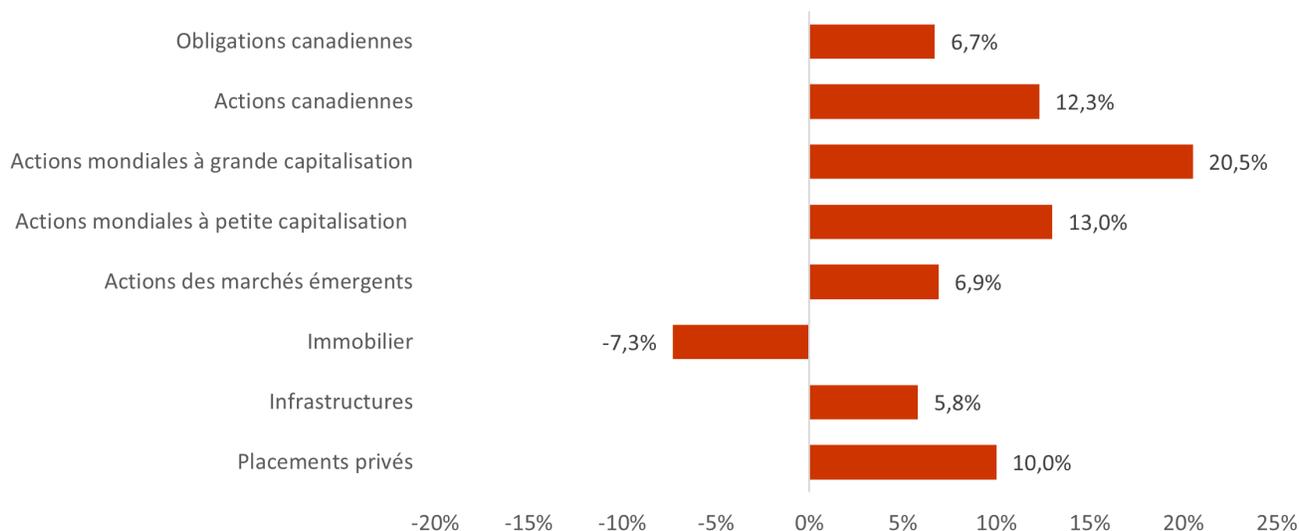
En 2023, une majorité des gestionnaires ont réussi à battre leur indice de référence, procurant ainsi une valeur ajoutée. Toutefois, ce n'est pas le cas des actions mondiales et des placements privés.

Pour les actions mondiales, plusieurs gestionnaires n'ont pas été en mesure de battre leur indice, principalement en raison de l'importance dans l'indice de seulement sept titres (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla) ayant eu une performance exceptionnelle. Pour des questions de saine diversification, les gestionnaires du Fonds commun de placement ne peuvent pas autant concentrer leurs placements sur ces titres par rapport à ce qu'ils représentent dans l'indice de référence.

Pour les placements privés, l'indice de comparaison utilisé jusqu'à la fin de 2023 est le même indice que pour les actions mondiales. Cet indice pouvait être valable durant la constitution du fonds de placements privés, mais ce fonds est maintenant à maturité et il existe des indices plus représentatifs. Un nouvel indice a d'ailleurs été choisi pour les prochaines années, et les résultats de 2023 sont beaucoup plus près de celui-ci. En effet, l'indice Burgiss a affiché un rendement de 10,2 % alors que notre portefeuille a généré 5,9 %. Pour de plus amples renseignements, consultez l'annexe A.4.

## 2.1 Récupération (concentrée) des marchés /suite

### Performance des marchés en 2023 <sup>1</sup>



## 2.2 Impacts des événements géopolitiques

Il est une réalité que l'on avait sûrement oubliée dans les dernières années : l'évolution mondiale des rapports entre les pays et les entreprises a des répercussions sur les performances des marchés financiers. Le risque géopolitique global est en forte hausse et s'étend sur de nombreux fronts.

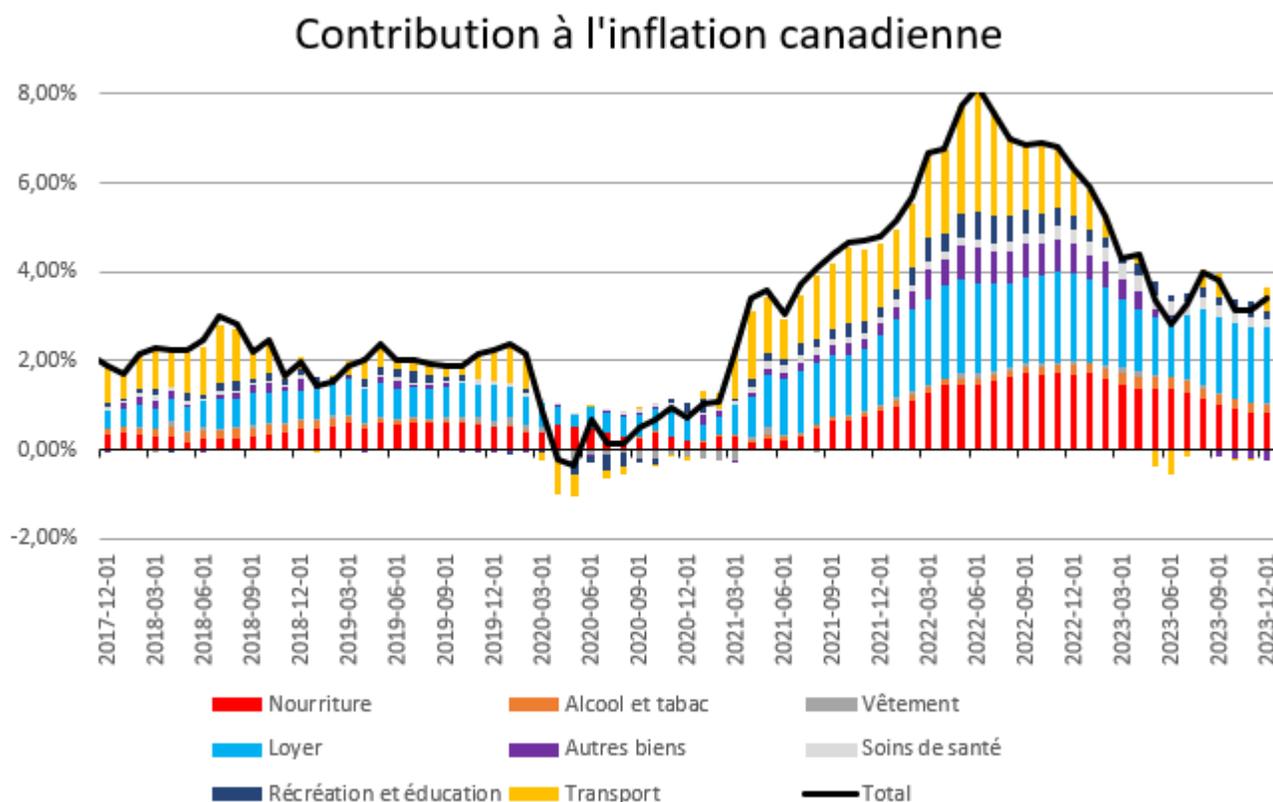
Les conflits Ukraine-Russie et Hamas-Israël démontrent à quel point l'équilibre peut être fragile. Si l'on inclut aussi la COVID et les problèmes des chaînes d'approvisionnement, tous ces événements démontrent l'intérêt de plusieurs nations à devenir plus autonomes dans bien des secteurs de leur économie. Cette démondialisation aura bien entendu des conséquences sur la production des biens.

L'aspect géopolitique a aussi des impacts sur les marchés obligataires et l'évolution des taux d'intérêt. L'inflation demeure plus élevée dans plusieurs pays, la démondialisation ayant des effets importants sur les coûts. Les taux d'intérêt de la dette souveraine sont aussi tributaires de la situation financière et des différents risques de chaque nation.

<sup>1</sup> Selon les indices de référence usuels.

## 2.3 Persistance de l'inflation

Le graphique ci-dessous indique les différents contributeurs à l'inflation au Canada au cours des dernières années. Avant 2020, le Canada a vécu plusieurs décennies avec une inflation contrôlée à 2 %, s'expliquant principalement par l'augmentation du coût des loyers, de la nourriture et des transports. Depuis la reprise post-COVID, chacun des éléments précités a connu une hausse à lui seul de plus de 2 %, et la composante du loyer semble la plus persistante. La demande soutenue en raison de l'immigration fait en sorte que la composante loyer est plus difficile à résorber.



Pour 2024, les économistes s'entendent pour dire que des baisses de taux d'intérêt se matérialiseront, mais à une vitesse cohérente avec un maintien d'une inflation plus contrôlée et plus près du niveau de 2 % des dernières décennies. Selon eux, le ralentissement économique devrait aussi se poursuivre, engendrant potentiellement une légère récession.

**FAITS SAILLANTS 2023**

- 3.1 Révision de la Politique de placement
- 3.2 De nouveaux créneaux en 2024
- 3.3 Achat de rentes

**RÉPARTITION STRATÉGIQUE DES PLACEMENTS**

	VA	SV
Obligations	55 %	25 %
Actions	15 %	40 %
Placements alternatifs	30 %	35 %

## 3.

## Placements

### 3.1 Révision de la Politique de placement

Périodiquement (tous les trois à cinq ans), le Comité de retraite révisé la Politique de placement du RRPPUL. Ce processus s'échelonne sur plusieurs mois et requiert de nombreuses rencontres de travail avec les conseillers externes et l'équipe Placements du Bureau de la retraite. Le principal élément analysé est le portefeuille de référence qui représente la stratégie d'investissement pour les prochaines années.

Le processus 2023 s'inscrivait dans un contexte économique fort différent de celui de 2018. Le niveau de l'inflation et celui des taux d'intérêt ne sont pas du tout les mêmes et les perspectives de rendement à long terme des catégories d'actifs ont fortement varié dans les dernières années.

Un portefeuille de référence doit être défini pour chaque volet, et ce, en considérant la tolérance au risque financier des parties (les participant.e.s et l'employeur) ainsi que des balises établies dans la [Politique de financement](#) du Régime.

Le tableau de la page suivante présente l'alignement d'investissement des deux volets pour les prochaines années, les écarts avec la version antérieure de la Politique étant présentés à droite des nouvelles cibles.

Les principaux changements sont la hausse substantielle des titres obligataires dans le VA et l'ajout de la dette privée dans les deux volets.

### 3.1 Révision de la Politique de placement /suite

	VOLET ANTÉRIEUR		SECOND VOLET	
		Modifications		Modifications
<b>Titres d'emprunt</b>	<b>55,0 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>25,0 %</b>	-
Marché monétaire	1,5 %	1,5 %	0,0 %	--
Obligations provinciales à long terme	22,3 %	-7,7 %	3,3 %	-11,7 %
Obligations Univers	--	-10,0 %	--	--
Obligations de sociétés	11,2 %	11,2 %	1,7 %	1,7 %
Obligations génératrices de rendement	10,0 %	5,0 %	10,0 %	--
Dettes privées à haut rendement	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %
<b>Titres de participation</b>	<b>15,0 %</b>	<b>-5,0 %</b>	<b>40,0 %</b>	<b>5,0 %</b>
Actions canadiennes	1,5 %	-0,1 %	4,0 %	1,1 %
Actions mondiales	11,2 %	-1,5 %	30,0 %	7,9 %
Actions mondiales à petite capitalisation	0,8 %	-0,9 %	2,0 %	-1,0 %
Actions de marchés émergents	1,5 %	-2,5 %	4,0 %	-3,0 %
<b>Placements alternatifs</b>	<b>30,0 %</b>	<b>-5,0 %</b>	<b>35,0 %</b>	<b>-5,0 %</b>
Immobilier	10,0 %	-5,0 %	10,0 %	-5,0 %
Infrastructure Core	6,0 %	--	0,0 %	--
Infrastructure (mandat élargi)	9,0 %	--	15,0 %	--
Placements privés	5,0 %	--	10,0 %	--
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>	

Pour le Volet antérieur, la conjoncture et la solidité de la situation financière permettent de réduire le niveau de risque en augmentant de manière importante la répartition des titres d'emprunt. La principale diminution est celle de l'immobilier. Il faudra toutefois quelques années avant de réduire cette cible, compte tenu des caractéristiques des fonds et de la conjoncture défavorable à ce secteur.

Pour le Second volet, les changements par catégories d'actifs sont beaucoup plus marginaux. Notons toutefois l'ajout, comme pour le VA, de la dette privée mondiale dont les perspectives de rendement sont favorables.

Le rendement annuel attendu de chacun de ces portefeuilles est respectivement de 6,5 % et de 7,4 %. Cela ne constitue pas une garantie, mais le rendement moyen obtenu selon des milliers de scénarios économiques.

Comme ce fut le cas en 2018, on observe un rendement attendu inférieur pour le Volet antérieur. En raison des caractéristiques de maturité beaucoup plus importantes pour ce volet, la répartition dédiée aux placements plus sécuritaires (ayant pour effet des rendements moindres) est considérablement plus élevée.

Pour plus d'information sur les portefeuilles de référence, vous pouvez consulter le texte intégral de la [Politique de placement](#).

### 3.2 De nouveaux créneaux en 2024

À chaque révision de la Politique de placement, c'est le moment d'analyser l'intérêt d'ajouter de nouvelles catégories d'actifs. Il s'agit souvent de diversification par rapport aux autres placements qui peut permettre d'augmenter le potentiel de rendement ou de réduire certains risques.

Cette fois-ci, la dette privée mondiale a démontré une valeur ajoutée très intéressante pour les deux volets du RRPPUL. La cible pour ce créneau est de 10 % de l'actif pour chacun des deux volets.

Qu'est-ce que la dette privée? Pour mieux comprendre, il est utile de faire un parallèle avec le placement privé en comparaison aux actions publiques. Contrairement aux obligations échangées sur les marchés publics, la dette privée est négociée directement, sans l'intermédiaire d'un marché. Comme pour le placement privé, on s'attend à une prime pour tenir compte du niveau de risque additionnel (les personnes qui empruntent ne pourraient peut-être pas accéder au financement sur les marchés publics).

Ce marché est très important en volume et existe depuis très longtemps. L'expertise de l'équipe interne et la maturité de la plateforme de placement permettent d'ajouter ces catégories moins « traditionnelles » dans la composition des caisses de retraite de l'Université Laval.

### 3.3 Achat de rentes

La nouvelle version de la Politique de placement prévoit, comme c'est le cas dans la Politique de financement depuis 2019, qu'une portion de la caisse de retraite pourrait servir à faire un achat de rentes, sans rachat des engagements.

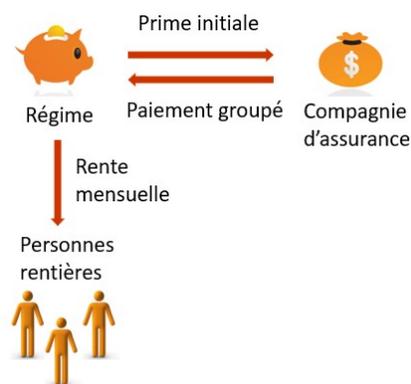
Il s'agit d'une décision d'investissement et d'un outil supplémentaire dans la gestion des risques du Régime.

Qu'est-ce que cela signifie? Il s'agit de l'équivalent d'un placement pour le RRPPUL auprès d'une compagnie d'assurance. En contrepartie d'une prime, l'assureur s'engage à verser mensuellement au RRPPUL la somme des rentes des prestataires qui auront été visés par un tel achat. C'est donc le Régime qui continue de verser les rentes et toute communication entre les prestataires et le Régime continue de provenir du Bureau de la retraite. Il n'y a aucun lien entre l'assureur et les prestataires. Il n'y a également aucun enjeu pour les prestataires, le Régime ayant transféré à l'assureur les risques d'investissement et de longévité liés à ces rentes.

Plusieurs éléments sont à étudier afin de bien évaluer les impacts d'une telle transaction irrévocable.

Le contexte économique et la bonne situation financière des régimes de retraite en général incitent de plus en plus d'administrateurs à envisager cette possibilité. En 2023, le Comité de retraite du RRPPUL a débuté l'analyse de cette option de placement.

Illustration du fonctionnement d'un achat de rentes sans rachat des engagements :



Achat de rentes sans rachat des engagements

- > Les prestataires continuent de recevoir leur rente du RRPPUL;
- > Les prestataires restent des personnes participantes;
- > Les prestataires pourraient bénéficier d'améliorations au Régime.



**FAITS SAILLANTS 2023**

- 4.1 Exercice des droits de vote
- 4.2 Engagement actionnarial
- 4.3 Empreinte carbone

**EMPREINTE CARBONE<sup>1</sup>**

	2023	2022
Portefeuilles d'actions	92,4	91,9
Indice de référence	149,1	194,1

4.

# Investissement responsable et durable

Une perspective de meilleure gouvernance des entreprises est fortement ancrée dans la gestion des actifs des régimes de retraite de l'Université Laval depuis près de deux décennies. La Politique d'investissement responsable et durable, commune aux quatre régimes de retraite de l'Université Laval, établit les principaux axes d'action à cet égard.

Longtemps perçu comme une question de valeurs, l'investissement responsable et durable fait dorénavant partie du processus de gestion intégrée des risques.

Le BR met au cœur de ses critères la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et de suivi des gestionnaires.

## 4.1 Exercice des droits de vote

Au lieu de laisser chaque gestionnaire voter sur les propositions aux assemblées annuelles, le BR confie à la firme Groupe Investissement Responsable (le « GIR ») le soin d'exercer ces droits de vote selon une politique préétablie qui vise à renforcer la gouvernance des entreprises et s'appuie sur les facteurs ESG.

<sup>1</sup> L'empreinte carbone est évaluée à l'aide de l'intensité carbone pondérée. Cet indice mesure les émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires (tonnes de CO2/M\$ de chiffre d'affaires), pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille d'actions.

#### 4.1 Exercice des droits de vote /suite

En 2023, GIR a ainsi participé à 235 assemblées au nom des régimes de retraite de l'Université Laval. Pour une proportion de 52,1 %, GIR a voté contre les propositions, car celles-ci n'étaient pas alignées avec les objectifs de la Politique d'investissement responsable et durable.

Le BR a la conviction que ces positions amélioreront à long terme la gouvernance des entreprises.

#### 4.2 Engagement actionnarial

En 2023, le BR a conclu une entente avec le groupe SHARE afin d'intégrer UNIE, un regroupement de fondations et de régimes de retraite universitaires canadiens. UNIE mène des représentations directement auprès d'entreprises dans une perspective de meilleure gestion des enjeux climatiques.

En 2023, des représentations ont ainsi été menées auprès de quatre entreprises dans lesquelles les gestionnaires du BR ont investi une portion des portefeuilles d'actions.

#### 4.3 Empreinte carbone

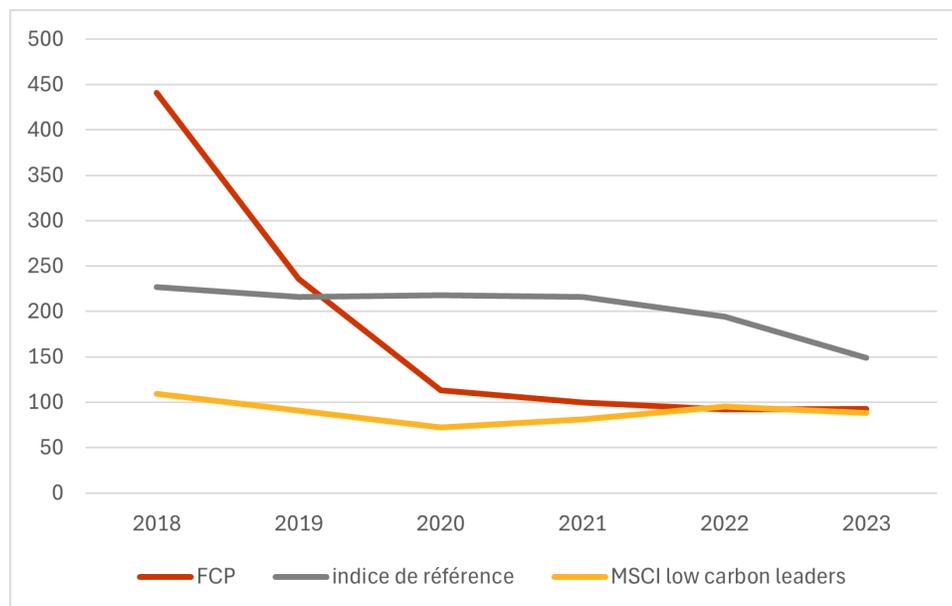
Dans un premier temps, des objectifs de réduction de l'empreinte carbone pour les placements détenus sous forme d'actions ont été établis. Il s'agit de la catégorie d'actifs où il y a le plus d'informations publiées afin de mesurer le niveau de carbonisation.

La mesure de l'empreinte pour les années 2018 à 2022 a démontré une forte diminution de cet indice au cours de ces années.

Les changements effectués à la plateforme de gestionnaires au cours de ces années ont amélioré de manière significative le bilan des régimes de retraite de l'Université Laval. Pour les prochaines années, le BR désire maintenir cet avantage par rapport au marché.

Comme illustré dans le graphique suivant, l'empreinte carbone du portefeuille d'actions du Fonds commun de placement a considérablement chuté entre 2018 et 2020. À la fin de l'année 2023, elle se situait à peu près au même niveau que le peloton de tête et à un niveau sensiblement inférieur à l'indice de référence.

Évolution de l'empreinte carbone



**FAITS SAILLANTS 2023**

- 5.1 Comité de retraite et ressources externes
- 5.2 Structure de gouvernance
- 5.3 Application de la Politique de financement

## 5.

# Gouvernance

## 5.1 Comité de retraite et ressources externes

### COMITÉ DE RETRAITE

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le RRPPUL est administré par un Comité de retraite qui agit à titre de fiduciaire.

### Composition du Comité de retraite au 31 décembre 2023

	Désigné par		Désigné par
Louis Adam Stéphane Chrétien	le SPUL	Marie-Claude Beaulieu Claire Bilodeau	les personnes participantes actives
Nicolas Bouchard Martel Caroline Martel Michel Turcotte (membre externe)	l'Université Laval	Claude Godbout Claude Paradis	les retraité.e.s, bénéficiaires et personnes dont la rente est différée

Le Comité de retraite doit mettre en place une Politique de placement pour investir la caisse et il doit administrer les prestations payables par le Régime. Plusieurs de ces responsabilités ont été déléguées au Bureau de la retraite, tel que présenté précédemment.

Selon le Règlement du Régime, le Comité de retraite doit être composé de neuf membres.

### 5.1 Comité de retraite et ressources externes /suite

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de rencontres des différents comités et le taux de participation des membres à ces réunions.

	Taux de participation <sup>1</sup>	
<b>Comité de retraite</b>	9 réunions	89 %
<b>Conseil d'administration</b>	4 réunions	100 %
<b>Comité d'audit</b>	4 réunions	100 %

<sup>1</sup> Pour les comités qui ne relèvent pas exclusivement du RRPPUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.

### RESSOURCES EXTERNES

Le Comité de retraite a sélectionné certains fournisseurs externes pour la réalisation de mandats spécifiques. Il n'y a pas eu de changement au niveau des fournisseurs en 2023. Le tableau suivant résume les principaux liens d'affaires du Comité de retraite.

<b>Actuariat</b>	<b>Aon Hewitt</b>	Évaluation actuarielle Conseils stratégiques Analyse d'amendements
<b>Service-conseil en placement</b>	<b>Telus Santé</b>	Révision de la Politique de placement
<b>Audit externe</b>	<b>Ernst &amp; Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</b>	Audit du rapport financier annuel
<b>Service-conseil juridique</b>	<b>Osler</b>	Avis légaux et représentation
<b>Institution financière</b>	<b>RBC</b>	Transactions courantes (cotisations et prestations)
<b>Portail sécurisé <i>Mon dossier en ligne</i></b>	<b>SFAP</b>	Relevés annuels Communications personnalisées
<b>Informatique</b>	<b>DTI de l'Université Laval</b>	Hébergement des données

Chaque année, le Comité de retraite évalue la qualité des services rendus de ses fournisseurs et déléguaires.

Concernant le portail pour la clientèle, il a été convenu de procéder à sa refonte afin d'assurer la continuité et l'amélioration de ce service pour les participant.e.s. Le BR a effectué un processus de sélection et prévoit la mise en place d'un nouveau portail à l'automne 2024.

#### RAPPORT SUR LES PLAINTES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité de retraite n'a reçu aucune plainte formelle de la part de la clientèle du Régime en 2023. Une politique officielle à cet égard est en place depuis plusieurs années.

Depuis septembre 2022, le Comité de retraite doit établir de nouveaux contrôles en lien avec la protection des renseignements personnels. Le directeur général du BR, Martin Latulippe, a été désigné comme responsable de la protection des renseignements personnels.

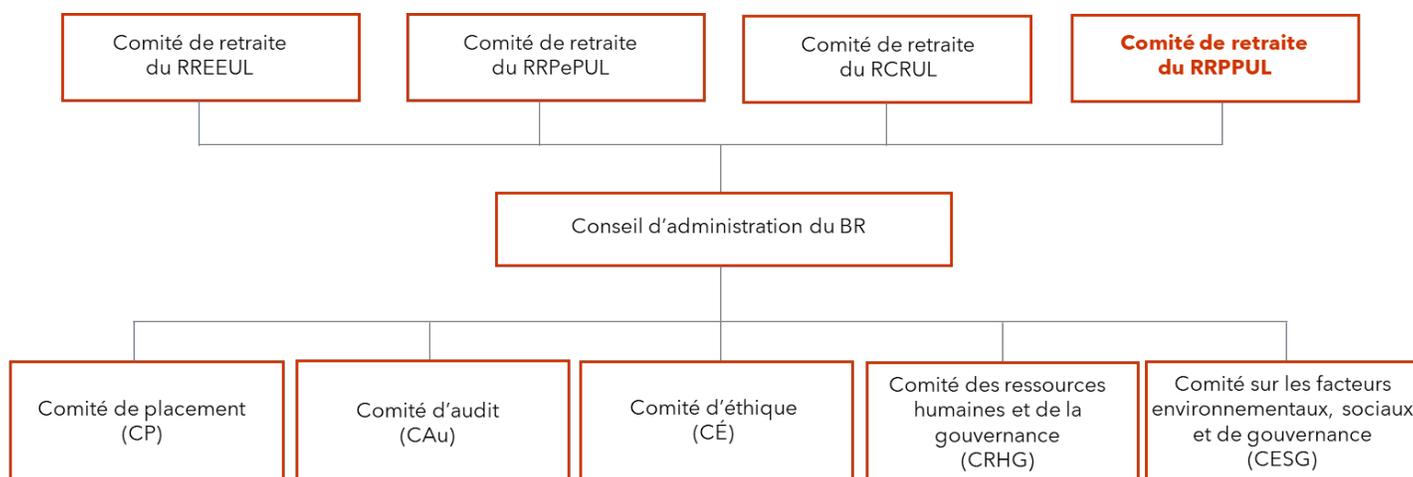
## 5.2 Structure de gouvernance

Depuis avril 2020, le Bureau de la retraite est administré par un Conseil d'administration (CA) où les quatre régimes de retraite de l'Université Laval sont représentés.

2. Formalisation du Comité sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (CESG) pour le suivi de la Politique d'investissement responsable et durable.

En 2023, les changements suivants ont été apportés à la structure de gouvernance :

1. Modification du mandat du Comité des ressources humaines (CRH) pour y ajouter le suivi de la gouvernance. Le Comité a ainsi été renommé Comité des ressources humaines et de la gouvernance (CRHG).



Le tableau de la page suivante présente sommairement le mandat de chaque comité et sa composition au 31 décembre 2023.



## 5.2 Structure de gouvernance /suite

	Mandat	Composition
<b>Conseil d'administration</b>	Le CA est responsable du suivi des opérations du Bureau de la retraite ainsi que de la fiducie globale qui regroupe les actifs des quatre régimes de retraite de l'Université Laval.	Nicolas Bouchard Martel UL Carole Carbonneau RREEUL <b>Stéphane Chrétien RRPPUL</b> Anne Gosselin Membre externe André Grondines Membre externe Gilles Horrobin Membre externe Boris Mayer-St-Onge RRPePUL Nicolas Saucier RCRUL
<b>Comité de placement</b>	La gestion de la Politique de placement du RRPPUL a été déléguée au Bureau de la retraite, sous la supervision du Comité de placement.	Pierre Gilbert Gilles Horrobin Membres externes Michel Lemieux Bruno Roy Isabel Trépanier
<b>Comité d'audit</b>	Le principal mandat du Comité d'audit est de recommander aux comités de retraite l'adoption des rapports financiers préparés par l'auditeur externe et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles internes.	Jean DeBonville RCRUL Gilles Dion RREEUL André Grondines Membre externe Jacques Lachance RRPePUL <b>Michel Turcotte RRPPUL</b>
<b>Comité d'éthique</b>	Le mandat du Comité d'éthique est de doter l'administration et le personnel de balises éthiques et de règles de déontologie. Il veille aussi à sensibiliser sur l'importance de maintenir un comportement intègre et responsable.	Marion Brivot Jean-François Larocque Membres externes Hélène Lee-Gosselin Ana Marin
<b>Comité des ressources humaines et de la gouvernance</b>	La mission du Comité des ressources humaines est d'ordre conseil, à savoir analyser et faire ses recommandations au CA, en lien avec la gestion des ressources humaines du Bureau de la retraite.	Nicolas Bouchard Martel CA <b>Stéphane Chrétien CA</b> Anne Gosselin CA Boris Mayer-St-Onge CA
<b>Comité sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance</b>	Veiller à l'application de la Politique d'investissement responsable et durable et émettre des recommandations aux comités de retraite.	Nicolas Bouchard Martel RCRUL Carole Carbonneau RREEUL <b>Stéphane Chrétien RRPPUL</b> Louis Frenette-Nolin RRPePUL Anne Gosselin CA

Au Comité de placement et au Comité d'éthique, aucun membre des comités de retraite ne représente les régimes, car ces comités ne sont constitués que de membres externes. Toutefois, les membres du CA peuvent assister aux rencontres du Comité de placement.

L'annexe A.6 présente la structure organisationnelle interne du Bureau de la retraite.

### 5.3 Application de la Politique de financement

Depuis 2019, le Comité de retraite doit veiller à l'application de la Politique de financement adoptée par le SPUL et l'Université. Cette Politique a des implications dans la gestion de la Politique de placement et dans la production des évaluations actuarielles du Régime. Des évaluations sont maintenant produites annuellement s'il n'y a pas d'impact sur le financement.

Tel que mentionné précédemment, l'application de la Politique de financement permet d'assurer une stabilité des coûts, d'octroyer de l'indexation aux rentes du SV et de constituer des réserves et des marges. Le Comité de retraite a appliqué adéquatement en 2023 les dispositions de la Politique de financement.

La Politique de financement a aussi des répercussions dans le processus de révision de la Politique de placement. La révision effectuée en 2023 visait à optimiser la santé financière des deux volets du RRPPUL en tenant compte des paramètres de risque énoncés dans la Politique de financement.

#### PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT

- > Cotisation totale négociée
- > Marge dynamique pour les écarts défavorables
- > Marge de maturité
- > Évolution de la répartition de l'actif (portefeuilles ultimes)
- > Gestion définie des excédents/déficits
- > Achat de rentes





**FAITS SAILLANTS 2023**

- 6.1 Plus de 550 demandes traitées
- 6.2 Terminaison de l'entente de transfert avec Retraite Québec
- 6.3 Rachat de la période de grève (SPUL)

6.

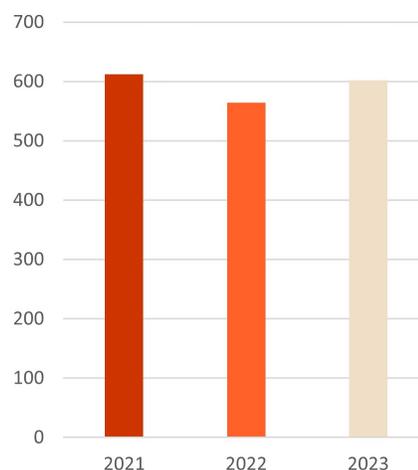
## Service à la clientèle

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite le volet d'information et de calcul des prestations. Le Bureau de la retraite produit ainsi les relevés annuels, publie les différents communiqués sur le Régime et organise des séances d'information pour les nouvelles personnes adhérentes, des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est un centre d'expertise créé par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédié entièrement à l'administration de ces régimes.

### 6.1 Plus de 600 demandes traitées

Depuis quelques années, le nombre de demandes traitées pour le RRPPUL se situe entre 550 et 600. Cette année, le nombre global est beaucoup plus élevé en raison du traitement de la période de grève aux fins du Régime de retraite (ces dossiers sont exclus dans le graphique ci-dessous).



## 6.1 Plus de 600 demandes traitées /suite

Le tableau suivant présente la ventilation des demandes traitées en 2023 pour le RRPPUL et au cours des deux années précédentes :

SERVICES OFFERTS PAR LE BUREAU DE LA RETRAITE	Ventilation des demandes traitées		
	2023 602 demandes	2022 564 demandes	2021 612 demandes
... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation : information sur les droits et les possibilités d'optimiser vos avoirs dans le Régime par le biais de rachat, de transfert ou de participation volontaire;	31 %	33 %	43 %
... à l'égard de la retraite : service-conseil avant la prise de retraite afin d'expliquer les options offertes. Par exemple, des estimations de rente à différentes dates avant de déterminer celle-ci;	46 %	43 %	25 %
... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité : information générale relative aux autres prestations payables et aux demandes d'information.	23 %	24 %	32 %

Le tableau ci-dessous illustre les différentes activités offertes par le Bureau de la retraite :

AUTRES ACTIVITÉS	2023	2022	2021
Ateliers de préparation à la retraite	3	2	2
Séance d'information pour les nouvelles adhésions	1	-	-
Communiqués	4	5	4

## 6.2 Terminaison de l'entente de transfert avec Retraite Québec

Le RRPPUL participe à plusieurs ententes de transfert en vue de faciliter, pour les personnes concernées, la consolidation de leurs droits de retraite. En juin 2023, Retraite Québec a avisé le RRPPUL qu'elle mettait fin à l'entente entre les deux organismes. Les personnes avaient jusqu'au 31 août 2023 pour effectuer une demande d'analyse d'un transfert.

Une dizaine de personnes du RRPPUL ont ainsi fait une demande dans les délais prescrits. Pour le BR, cela représente une charge de travail supplémentaire importante et le traitement de plusieurs demandes est

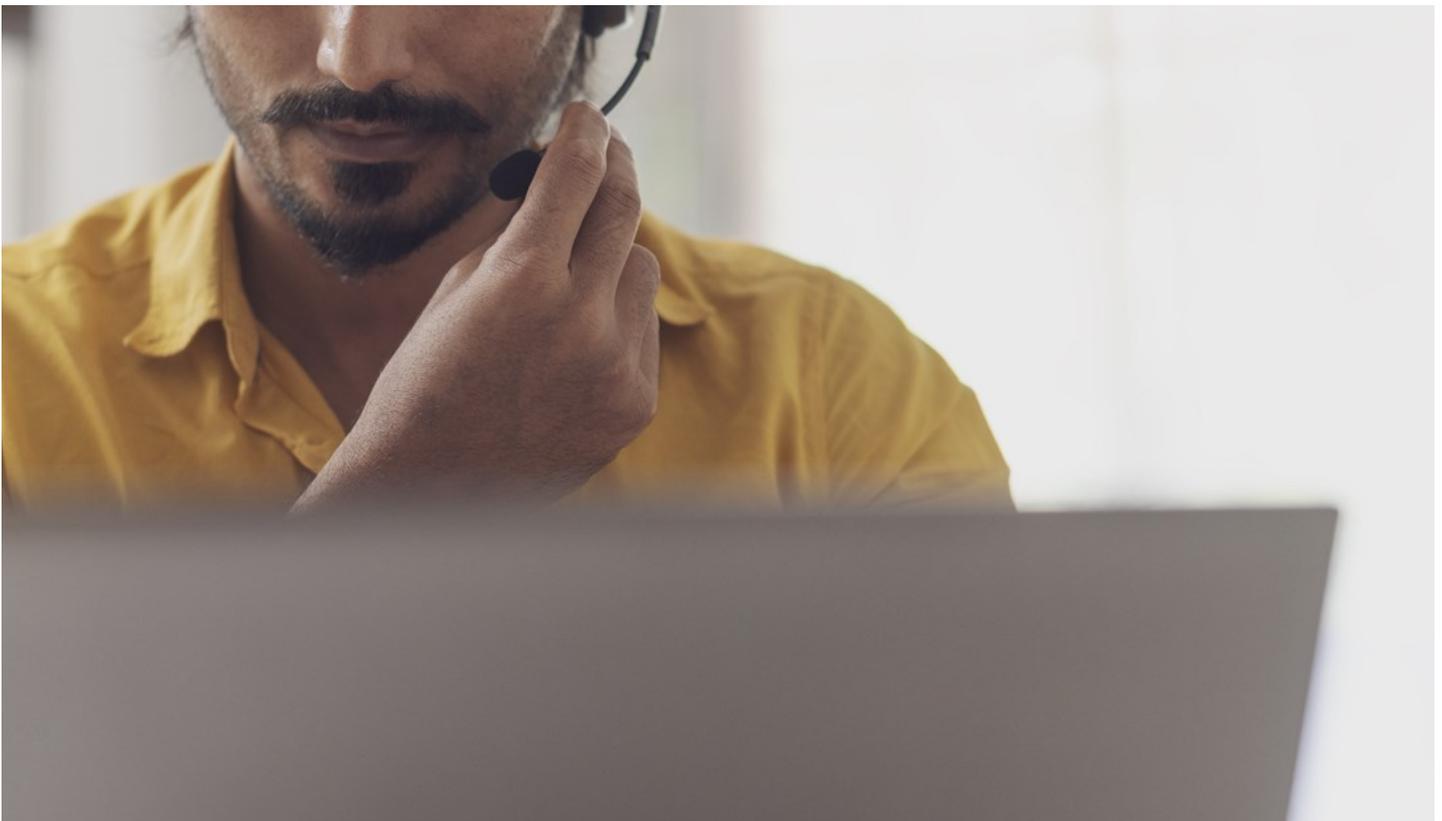
toujours en cours. Les délais inhabituellement longs ne pénaliseront pas les personnes ayant fait une demande; les évaluations sont faites à la date de la demande et des intérêts sont crédités sur les sommes transférables jusqu'au moment dudit transfert.

Le Comité de retraite du RRPPUL (ainsi que les instances du Régime) espère pouvoir remettre en place une nouvelle entente de transfert. Retraite Québec a évoqué plusieurs conditions à respecter pour le rétablissement d'une telle entente. Certaines de ces exigences vont demander des modifications au règlement du RRPPUL. Le dossier est actuellement à l'étude.

### 6.3 Rachat de la période de grève (SPUL)

Selon les dispositions du RRPPUL, une période de grève génère de la non-participation qui réduit ainsi le service crédité. Cette période peut toutefois faire l'objet d'un rachat. Le Bureau de la retraite a traité 1 199 demandes d'évaluation du coût de rachat en mai pour toutes les personnes visées par la grève du SPUL de l'hiver 2023. De ce nombre, 630 confirmations de rachat ont été traitées par le Bureau de la retraite.

Chaque transaction impliquant plusieurs démarches, ce fut une augmentation significative de la charge de travail pour le BR en 2023.





# ANNEXES

A.1 Données financières.....	24
A.2 Statistiques démographiques .....	28
A.3 Ventilation des placements.....	30
A.4 Performance des catégories d'actifs.....	32
A.5 Rendements historiques de la Caisse ...	33
A.6 Équipe du Bureau de la retraite .....	34



## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

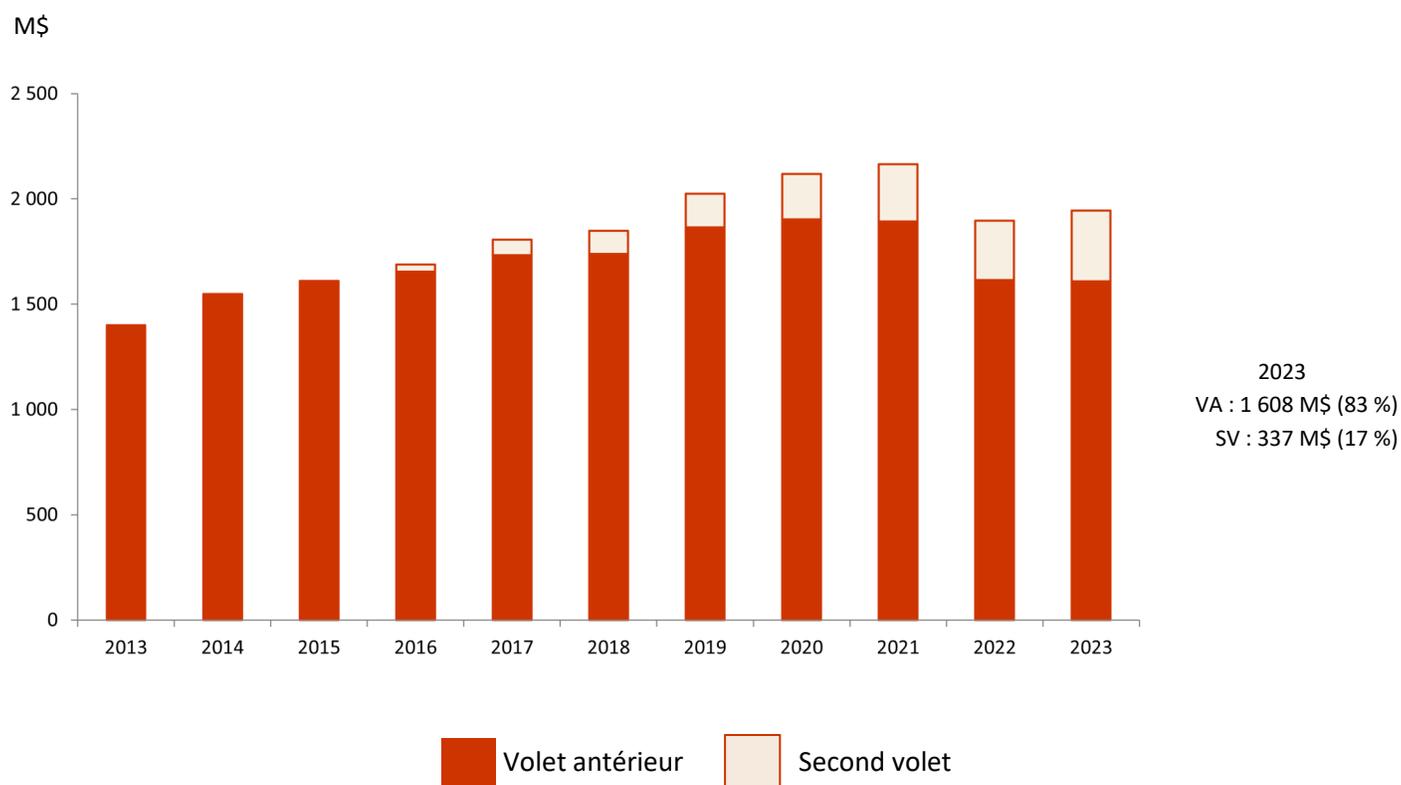
L'actif total du RRPPUL s'est apprécié de plus de 47 M\$ en 2023. Pour le Volet antérieur, l'actif est demeuré relativement stable, en raison d'une performance des placements alignée avec l'hypothèse de l'actuaire et un flux financier négatif. L'actif du Second volet a, quant à lui, crû de 55 M\$. En plus du rendement, ce Volet bénéficie de flux financiers positifs importants : les cotisations sont de plus de 38 M\$ alors que les prestations représentent 4 M\$ en 2023.

Depuis 2016, le Régime est scindé en deux volets et on constate l'accroissement plus rapide du Second volet, car il reçoit la majorité des cotisations et verse peu de prestations.

Malgré les rendements de 2023, l'actif du RRPPUL n'a pas réatteint le niveau de la fin de 2021 qui était de près de 2,2 G\$. À long terme, l'actif global du RRPPUL demeure en croissance. À titre de rappel, l'année 2022 avait procuré des rendements négatifs, ce qui explique la baisse de la valeur de l'actif.

L'actif d'un régime de retraite évolue annuellement en fonction des éléments suivants : les cotisations, les prestations, les frais et les rendements sur les placements. Les prochaines sections donnent plus de détails sur ces quatre éléments.

$$\boxed{\text{Cotisations}} + \boxed{\text{Rendements}} - \boxed{\text{Prestations}} - \boxed{\text{Frais}}$$



### Cotisations

La Politique de financement prévoit des cotisations annuelles globales de 19,2 % de la masse salariale. La cotisation salariale et la cotisation patronale sont établies à 9,6 % du salaire. Une portion de la cotisation salariale est versée dans le fonds de stabilisation.

Une partie des cotisations versées est consacrée à la couverture des frais administratifs du Régime.

Le tableau suivant explique tous les types de cotisations au RRPPUL.

<b>Cotisations régulières</b>	Cotisations versées par les participant.e.s et l'Université qui financent l'accumulation du service crédité de l'année en cours. En 2023, les cotisations régulières sont de 5,05 % du salaire pour les participant.e.s et de 9,6 % pour l'Université.
<b>Cotisations de stabilisation</b>	Ces cotisations sont versées seulement par les participant.e.s et elles sont déposées directement dans le Fonds de stabilisation. Ce fonds servira à rembourser, s'il y a lieu, un déficit dans le Second volet et il servira aussi à octroyer de l'indexation ponctuelle pour les rentes provenant de ce Volet. Les cotisations de stabilisation représentent 4,55 % (globalement, la cotisation salariale est de 9,6 %, soit 5,05 % + 4,55 %).
<b>Cotisations volontaires</b>	Sommes provenant de REER principalement. L'avantage de verser des cotisations volontaires dans le RRPPUL est de profiter des frais de gestion très bas du Régime et de la diversification de la Politique de placement provenant, entre autres, des placements alternatifs.
<b>Cotisations de rachat</b>	Cotisations versées volontairement afin de faire reconnaître des années de service crédité additionnelles. Le rachat peut couvrir une période de non-participation ou une période non reconnue à la suite d'un transfert d'un autre régime de retraite.
<b>Transferts d'autres régimes de retraite</b>	Période de service reconnue dans un ancien régime de retraite qui peut être transférée au RRPPUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente à la somme transférée.

## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

### Cotisations /suite

#### Cotisations (en milliers de dollars)

	Par les participant.e.s		Par l'Employeur		Total 2023	Total 2022
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières	286	9 806	286	18 429	28 807	28 660
De stabilisation	s.o.	8 695	s.o.	s.o.	8 695	10 237
Rachats de participation	99	940	s.o.	s.o.	1 039	123
Volontaires	s.o.	188	s.o.	s.o.	188	339
Transferts provenant d'autres régimes	414	156	s.o.	s.o.	570	2 610
Intérêts sur l'encaisse et autres revenus	33	s.o.	s.o.	s.o.	33	25
D'équilibre / Reliquats	s.o.	s.o.	49	s.o.	49	416
	<b>20 617</b>		<b>18 764</b>		<b>39 381</b>	42 410

### Prestations

Les prestations versées par le RRPPUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également des prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits.

#### Prestations (en milliers de dollars)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Rentes de retraite	102 113	3 702	105 815	99 219
Remboursements	411	7	418	158
Transferts vers d'autres régimes	-	37	37	234
Autres transferts	822	346	1 168	1 423
	<b>103 346</b>	<b>4 092</b>	<b>107 438</b>	101 034

## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

### REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement comprennent les revenus traditionnels (intérêts, dividendes, ristournes, etc.), mais aussi l'appréciation de la valeur marchande du placement. Cette appréciation est déterminée en supposant la vente des produits financiers. En 2022, une grande majorité des placements de la caisse ont subi une dépréciation de leur valeur par rapport à celle du début de l'année, ce qui a conduit à des revenus de placement négatifs.

#### Revenus de placement en 2023 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Revenus de placement <sup>1</sup>	109 910	24 310	134 220	-203 256

### FRAIS

Pour les frais reliés aux placements, une portion de ceux-ci ne sont pas apparents en cours d'année. Il s'agit de la majeure partie des frais liés aux placements alternatifs. Les conditions contractuelles de ces placements font en sorte que les frais ne sont pas facturés, mais plutôt imputés aux fonds sous gestion. De plus, une portion des honoraires est constituée de bonis de performance, lorsque le rendement dudit fonds atteint un certain niveau. Le tableau suivant présente l'ensemble des frais imputés aux deux volets du RRPPUL exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

#### Frais de gestion (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Frais reliés aux placements - facturés	3 117	902	4 019	5 717
Frais reliés aux placements - déduits	11 510	2 433	13 943	9 669
Frais reliés à l'administration	585	317	902	533
	15 212	3 652	18 864	15 919
Exprimé en % de l'actif moyen de l'année	0,94 %	1,18 %	0,98 %	0,78 %

Avec une Politique de placement différente, chaque volet assume ses frais reliés aux placements. En pourcentage de l'actif, ceux applicables au SV sont plus élevés, car la pondération en actions et en placements alternatifs est plus élevée.

La hausse des frais en 2023 résulte d'une hausse des bonis de performance (en 2022, les rendements étaient négatifs) par des travaux non récurrents du Comité tels que la révision de la Politique de placement et la réorganisation du BR.

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR VOLET (en millions de \$)

En fonction des différents éléments présentés dans cette section, l'actif net de chaque volet et du Régime a évolué de la manière suivante en 2023 :

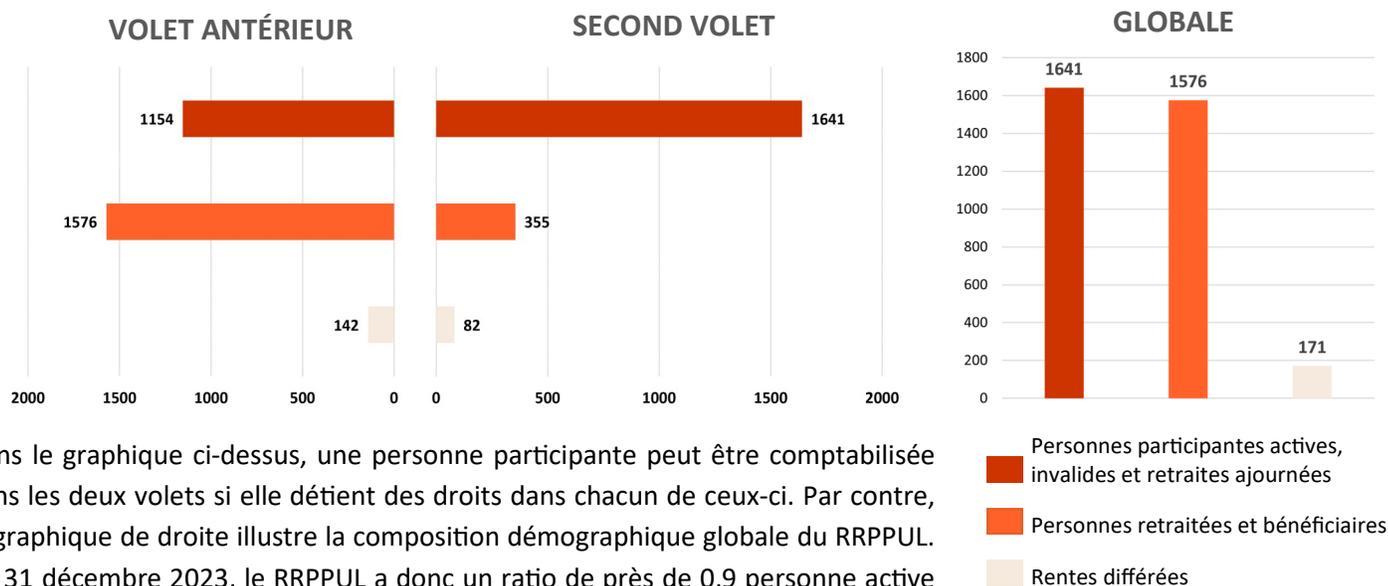
	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Actif au 31 décembre 2022	1 615,2	281,8	1 897,0	2 165,0
+ Cotisations	1,2	38,2	39,4	42,4
+ Revenus de placement	109,9	24,3	134,2	-203,3
- Prestations	-103,3	-4,1	-107,4	-101,1
- Frais	-15,2	-3,7	-18,9	-6,1
Actif au 31 décembre 2023	1 607,8 M\$	336,5 M\$	1 944,3 M\$	1 896,9 M\$

<sup>1</sup> Nets des frais imputés directement aux placements alternatifs.

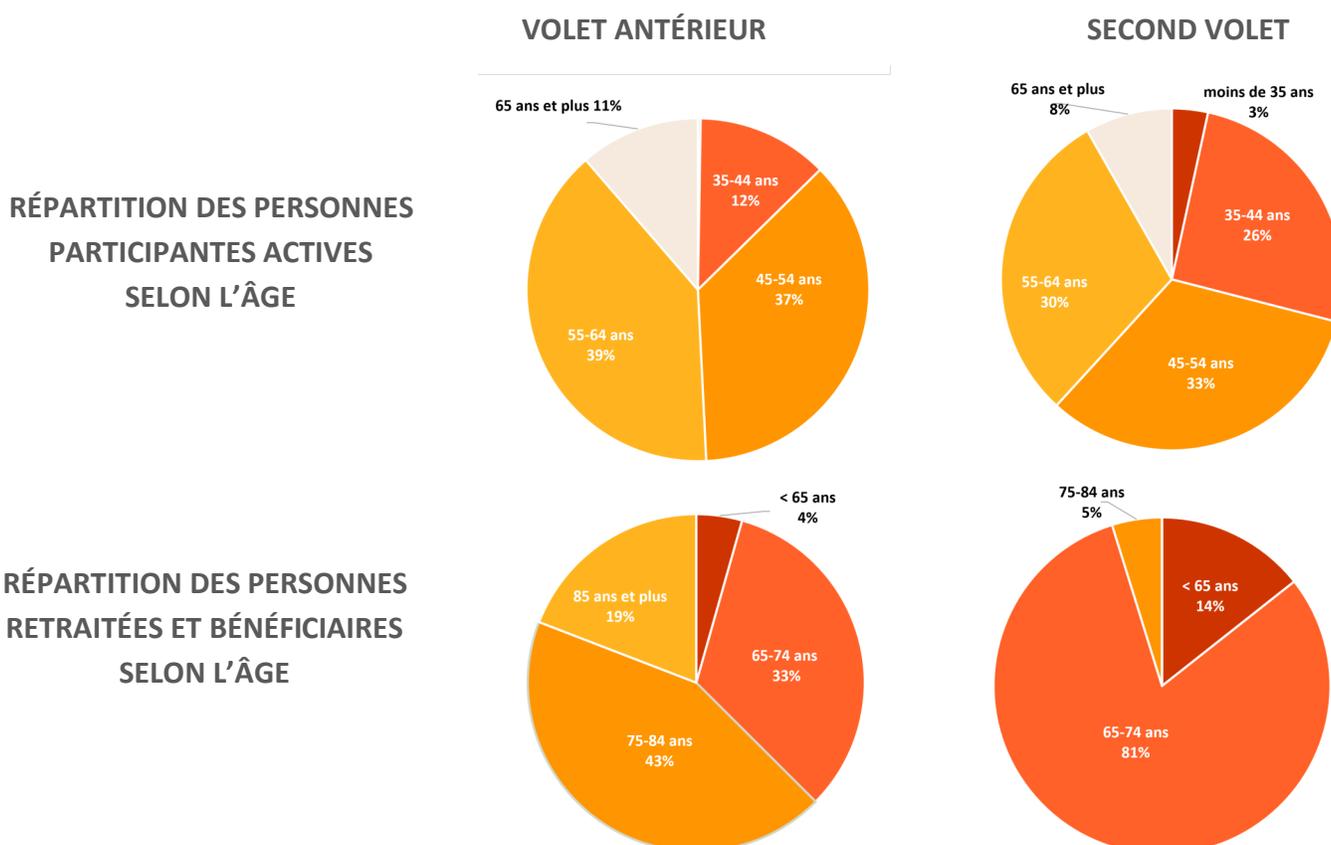
## A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Tout comme la revue de la situation financière, les statistiques démographiques du RRPPUL sont présentées par volet. Le degré de maturité du Volet antérieur est beaucoup plus important que celui du Second volet car, depuis 2016, les nouvelles adhésions ne sont comptabilisées que dans le Second volet.

### RÉPARTITION PAR VOLET SELON LE STATUT



Dans le graphique ci-dessus, une personne participante peut être comptabilisée dans les deux volets si elle détient des droits dans chacun de ceux-ci. Par contre, le graphique de droite illustre la composition démographique globale du RRPPUL. Au 31 décembre 2023, le RRPPUL a donc un ratio de près de 0,9 personne active pour 1 personne non active (personnes retraitées, bénéficiaires et rentes différées), alors que ce ratio est de 0,7 pour le Volet antérieur et de 3,8 pour le Second volet.



## A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

### INFORMATION SUR CHAQUE CATÉGORIE DE PERSONNES PARTICIPANTES

	Volet antérieur	Second volet	Observations
<b>1. Personnes participantes actives et invalides</b>			
Nombre	1 023	1 506	Les statistiques sont très différentes entre les deux volets, car le Volet antérieur est fermé (aucune adhésion depuis 2016).
Salaire moyen	153 265 \$	142 025 \$	
Âge moyen	53,4 ans	49,9 ans	
Service crédité moyen	17,8 années	13,3 années	
Service crédité moyen du volet	10,2 années	6,3 années	
<b>2. Retraites ajournées<sup>1</sup></b>			
Nombre	131	135	On constate que plusieurs personnes demeurent en poste après 65 ans.
Salaire moyen	165 171 \$	164 453 \$	
Âge moyen	67,4 ans	67,4 ans	
Service crédité moyen	27,9 années	27,2 années	
Service crédité moyen du volet	20,7 années	7,1 années	
<b>3. Personnes retraitées</b>			
Nombre	1 276	344	L'âge moyen à la retraite est de 66,6 ans pour les personnes retraitées de 2023.
Âge moyen	77,2 ans	69,0 ans	
Rente annuelle moyenne	70 160 \$	72 052 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	67 652 \$	9 401 \$	
<b>4. Bénéficiaires, conjoint.e.s</b>			
Nombre	296	11	Peu nombreux dans le Second volet comparativement au Volet antérieur.
Âge moyen (conjoints seulement)	80,6 ans	61,4 ans	
Rente annuelle moyenne	44 992 \$	37 469 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	44 868 \$	4 497 \$	
<b>5. Rentes différées<sup>2</sup></b>			
Nombre	142	82	
Âge moyen	53,6 ans	46,9 ans	
<b>Ratio personnes participantes actives (1 et 2) / non actives (3 à 5)</b>			
	0,67	3,76	On pourrait qualifier le Volet antérieur de régime très mature et le Second volet de jeune régime.
<i>Ce ratio est un indicateur du niveau de maturité des volets du RRPPUL.</i>			

### MOUVEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

	En 2023		Moyenne 5 ans (2019-2023)	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	84	40,4	75	39,4
Retraites	61	66,1	54	65,9
Décès	77	86,9	54	84,9
Remboursements / Transferts	12	56,9	9	49,3

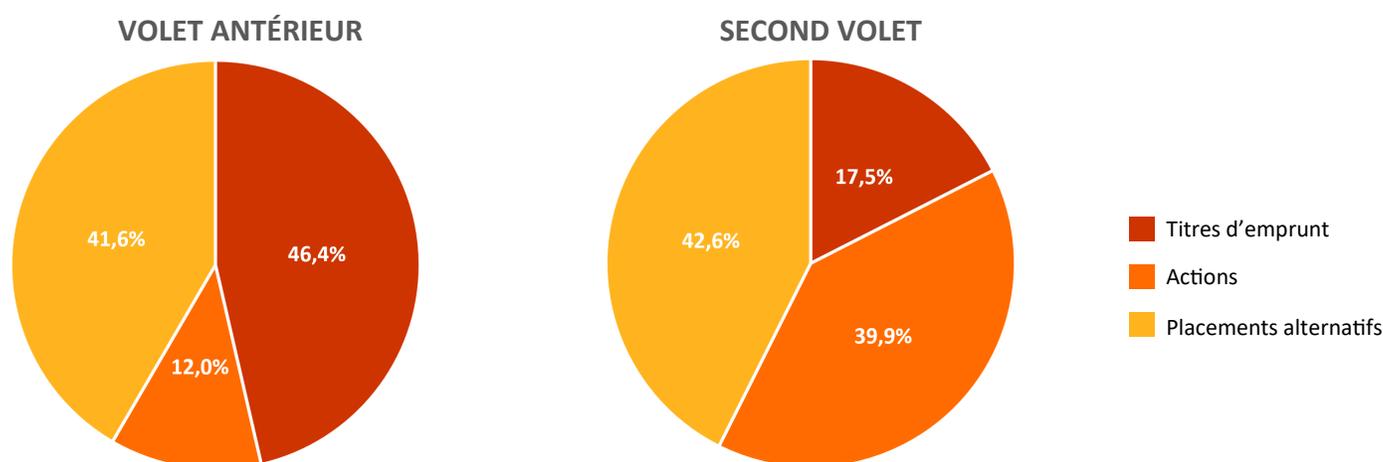
<sup>1</sup> Retraite ajournée : personne de 65 ans et plus qui demeure participante active au Régime de retraite.

<sup>2</sup> Rente différée : personne ayant cessé de cotiser au RRPPUL, mais qui a laissé ses droits dans le Régime.

## A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

Le tableau suivant indique les fonds et les gestionnaires dans lesquels les deux volets du RRPPUL sont investis.

	Volet antérieur		Second volet		Gestionnaire
	en millions \$	en % de l'actif	en millions \$	en % de l'actif	
<b>Titres d'emprunt</b>		<b>46,4 %</b>		<b>17,5 %</b>	
Obligations provinciales à long terme	483,0	30,1 %	20,3	6,1 %	Manuvie
Obligations univers	140,8	8,8 %	-	-	Manuvie
Obligations multisecteurs	104,4	6,5 %	31,7	9,5 %	PIMCO
Marché monétaire	15,6	1,0 %	6,7	2,0 %	Manuvie
	<b>743,7</b>		<b>58,7</b>		
<b>Actions</b>		<b>12,0 %</b>		<b>39,9 %</b>	
Actions canadiennes	15,9	1,0 %	12,8	3,8 %	Jarislowsky Fraser
Actions mondiales à grande capitalisation	138,2	8,6 %	98,3	29,4 %	RBC
Actions mondiales à petite capitalisation	13,7	0,9 %	8,6	2,6 %	Wasatch
Actions de marchés émergents	24,5	1,5 %	13,7	4,1 %	RBC
	<b>192,3</b>		<b>142,6</b>		
<b>Placements alternatifs</b>		<b>41,6 %</b>		<b>42,6 %</b>	
Immobilier	259,2	16,2 %	55,4	16,2 %	Fonds commun*
Infrastructures	281,8	17,6 %	49,3	14,7 %	Fonds commun*
Placements privés	126,7	7,9 %	38,9	11,6 %	Fonds commun*
	<b>667,7</b>		<b>142,6</b>		
<b>TOTAL<sup>1</sup></b>	<b>1 603,7</b>		<b>334,6</b>		



### Description des fonds communs\*

Actions mondiales à grande capitalisation : Walter Scott 34 %; RBC 31 %; Baillie Gifford 35 %.

Immobilier : Morgan Stanley 42 %; TD Greystone 19 %; CBRE 17 %; Carlyle CPI 10 %; Ipso Facto 4 %; Bentall GreenOak 6 %; Carlyle CRP IX 2 %.

Infrastructure - mandat Core: Brookfield 100 %.

Infrastructure - mandat élargi : GIP 34 %; IFM 44 %; EQT 17 %; CBRE 5 %.

Placements privés : 20 fonds répartis auprès de 11 gestionnaires (actif moyen de 12,5 M\$/fonds à l'échelle du BR).

<sup>1</sup> L'actif indiqué est celui investi dans les fonds. L'actif net des volets comprend d'autres éléments comme des cotisations à recevoir et des prestations à payer.

## A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

### RENSEIGNEMENTS SUR LES GESTIONNAIRES DE FONDS

L'année 2023 a été marquée par peu de changements sur la plateforme des gestionnaires. Les comités de retraite procédant tous à une révision de leur politique de placement, l'équipe interne a été davantage mise à contribution dans le processus et a commencé la révision des différentes stratégies de placements alternatifs afin de considérer les nouvelles cibles d'investissement.

Au 31 décembre 2023, la fiducie globale comporte 53 fonds spécialisés, dont 14 en placements traditionnels et 39 en placements alternatifs. Ces derniers sont regroupés en trois fonds communs : immobilier, infrastructure et placements privés. Le fonds commun d'infrastructure a été lui-même scindé en deux fonds en 2023 : un fonds « Core », dont l'objectif est de générer un revenu courant, et un fonds à valeur ajoutée, comportant un niveau de risque additionnel avec du développement et de la restructuration.

#### Liste des gestionnaires externes au 31 décembre 2023

	Actions		Obligations		Immobilier		Infrastructure
Canadiennes		Court terme		TD Greystone		Brookfield	
Mondiales - Grande cap		Univers		MS PRIME		IFM	
		Multi-Secteur		CBRE		GIP II	
		Dette privée		Carlyle CPI		GIP III	
Mondiales - Petite cap				Carlyle CRP IX		GIP IV	
Pays Émergents				Ipsos Facto VII		GIP V	
				BGO III		EQT IV	
				BGO IV		EQT V	
				AG Europe IV		CBRE	

## A.4 PERFORMANCE DES CATÉGORIES D'ACTIFS

Le tableau suivant indique, pour chaque volet, la performance des catégories d'actifs et des indices de référence.

<b>VOLET ANTÉRIEUR</b>	<b>Portefeuilles</b>	<b>Indices</b>	<b>Valeur ajoutée<sup>1</sup></b>	<b>Faits saillants</b>
<b>Titres d'emprunt</b>				<p>Les marchés boursiers ont été fortement influencés par les Sept Magnifiques qui affichent une performance combinée de 101,4 % en 2023.</p> <p>Une valeur ajoutée intéressante en actions canadiennes, de pays émergents et de petite capitalisation.</p> <p>Une infrastructure résiliente en raison d'une catégorie d'actifs qui offre une bonne protection contre l'inflation et des rendements peu corrélés aux facteurs macroéconomiques.</p> <p>L'immobilier souffre, en absolu, à cause de la montée des taux d'intérêt, mais bénéficie, en relatif, d'une bonne sélection d'actifs.</p> <p>En placements privés, la performance est comparée en 2023 à l'indice des actions mondiales. Le nouvel indice, utilisé à compter de 2024, a réalisé environ 10 % en 2023.</p>
Obligations canadiennes	7,9 %	7,2 %	0,7 %	
Obligations multisecteurs	8,5 %	4,6 %	3,9 %	
<b>Titres de participation</b>				
Actions canadiennes	18,8 %	12,3 %	6,4 %	
Actions mondiales à petite capitalisation	21,5 %	13,0 %	8,5 %	
Actions mondiales à grande capitalisation	14,2 %	20,5 %	-6,3 %	
Actions de pays émergents	9,0 %	6,9 %	2,1 %	
<b>Placements alternatifs</b>				
Immobilier	-5,2 %	-7,3 %	2,1 %	
Infrastructures - Core	8,4 %	5,8 %	2,6 %	
Infrastructures - Élargie	7,8 %	5,8 %	2,0 %	
Placements privés	5,9 %	20,5 %	14,6 %	
<b>Total</b>	<b>6,4 %</b>	<b>6,6 %</b>	<b>-0,2 %</b>	
<b>Décomposition de la valeur ajoutée totale<sup>2</sup></b>	<b>Sélection</b>	<b>Répartition</b>	<b>Interaction</b>	
	-0,5 %	0,1 %	0,3 %	
	Autre : -0,1 %			
<b>SECOND VOLET</b>				
<b>Titres d'emprunt</b>				
Obligations canadiennes	13,0 %	7,3 %	5,7 %	
Obligations multisecteurs	8,5 %	4,6 %	3,9 %	
<b>Titres de participation</b>				
Actions canadiennes	18,8 %	12,3 %	6,4 %	
Actions mondiales à petite capitalisation	21,5 %	13,0 %	8,5 %	
Actions mondiales à grande capitalisation	14,2 %	20,5 %	-6,3 %	
Actions de pays émergents	9,0 %	6,9 %	2,1 %	
<b>Placements alternatifs</b>				
Immobilier	-5,2 %	-7,3 %	2,1 %	
Infrastructures - Core	8,4 %	5,8 %	2,6 %	
Infrastructures - Élargie	7,8 %	5,8 %	2,0 %	
Placements privés	5,9 %	20,5 %	-14,6 %	
<b>Total</b>	<b>7,3 %</b>	<b>7,9 %</b>	<b>-0,6 %</b>	
<b>Décomposition de la valeur ajoutée totale<sup>3</sup></b>	<b>Sélection</b>	<b>Répartition</b>	<b>Interaction</b>	
	-0,7 %	0,0 %	0,0 %	
	Autre : +0,1 %			

<sup>1</sup> La valeur ajoutée correspond au rendement de la catégorie d'actifs, moins le rendement de l'indice.

<sup>2</sup> Afin de mieux comprendre la décomposition de la valeur ajoutée, en voici les explications :

- l'effet de sélection correspond à la différence entre le rendement du gestionnaire versus son indice en fonction du poids cible;
- l'effet de la répartition correspond à la différence entre le poids réel et le poids cible en fonction du rendement de l'indice;
- l'effet d'interaction correspond à la synergie créée par les deux effets précédents;
- un terme d'erreur « Autre » provient du fait que la méthode de calcul présume que les poids sont statiques entre les périodes d'analyses.

## A.5 RENDEMENTS HISTORIQUES DE LA CAISSE

Le tableau suivant indique la performance des deux volets de la caisse du RRPPUL.

<b>VOLET ANTÉRIEUR</b>				<b>SECOND VOLET</b>			
<b>Performance brute</b>				<b>Performance brute</b>			
2023	<b>6,4 %</b>	2 ans	-1,9 %	2023	<b>7,3 %</b>	2 ans	-1,3 %
2022	-9,6 %	3 ans	0,3 %	2022	-9,2 %	3 ans	1,7 %
2021	<b>5,0 %</b>	4 ans	2,1 %	2021	<b>7,9 %</b>	4 ans	4,0 %
2020	<b>7,7 %</b>	5 ans	4,4 %	2020	<b>11,4 %</b>	5 ans	6,0 %
2019	<b>14,1 %</b>	10 ans	6,3 %	2019	<b>14,0 %</b>		
2018	2,5 %			2018	2,5 %		
2017	<b>10,5 %</b>			2017	<b>10,5 %</b>		
2016	<b>8,2 %</b>			2016	<b>8,2 %</b>		
2015	<b>6,6 %</b>						
2014	<b>14,0 %</b>						

Le Second volet a été créé en 2016.

### **Rendement espéré 2024 +**

avant la marge de sécurité	6,63%
net de la marge de sécurité	5,66 %

### **Rendement espéré 2024 +**

avant la marge de sécurité	7,68 %
net de la marge de sécurité	6,52 %

Les données en **caractères gras** représentent les années ou les périodes où l'objectif de rendement a été atteint ou surpassé.

Dans le tableau du rendement espéré, la "marge de sécurité" signifie la marge pour écarts défavorables ainsi que la marge de maturité (pour le Second volet seulement).

## A.6 ÉQUIPE DU BUREAU DE LA RETRAITE



**Directeur général**  
Martin Latulippe

### Comptabilité et contrôles



**Joel Joncas**  
Directeur de service –  
comptabilité et contrôles



**Audrey Thibodeau**  
Coordonnatrice senior



**Manex Ruban**  
Coordonnateur



**Fabian Florez**  
Analyste



**Chantale Couture**  
Technicienne en régimes de retraite  
et comptabilité



**Félix-Antoine Larochelle**  
Technicien comptable (temporaire)

### Placements



**Sébastien Chabot**  
Directeur de service -  
placements



**Hugo Robert**  
Gestionnaire placement



**Louis-Thomas Hudon**  
Analyste



**Hugo-Alexandre Paradis**  
Analyste

### Soutien administratif



**Diane Bernier**  
Coordonnatrice aux opérations



**Solange Chabot**  
Adjointe aux opérations



**Wanesa Sitthy**  
Adjointe aux opérations

### Service-conseil et actuariat



**Isabelle Moreau**  
Directrice de service -  
service-conseil et actuariat



**François Beaudry**  
Conseiller



**Sylvie Bourdages**  
Conseillère



**Cindy Byrns**  
Conseillère



**Stéphanie Pacaud**  
Conseillère



**Myriam Brassard**  
Stagiaire en actuariat



**Isabelle Blouin**  
Technicienne en régimes de retraite



**Karine Fournier**  
Technicienne en régimes de retraite



**Pierre-Alain Gélinas**  
Technicien en régimes de retraite



**Cindy Lafontaine**  
Technicienne en régimes de retraite



**Caroline Doyon**  
Adjointe-réceptionniste

# Valeurs

qui guident les membres des comités de retraite et le personnel du Bureau de la retraite dans la gestion des régimes de retraite



**Respect**



**Équité**



**Rigueur**



**Engagement**

**Régime de retraite des professeurs et professeures  
de l'Université Laval**

Pavillon Maurice-Pollack  
2305, rue de l'Université, bureau 3121  
Québec (Québec) G1V 0A6  
418 656-3802  
[bretraite@bretraite.ulaval.ca](mailto:bretraite@bretraite.ulaval.ca)  
[bretraite.ulaval.ca/rrppul](http://bretraite.ulaval.ca/rrppul)



**BUREAU  
DE LA RETRAITE**  
de l'Université Laval